

Opinion



Giuseppe Santoliquido

Écrivain (*)

■ Prêtons-nous à un exercice moins abstrait qu'il n'y paraît: mettre en mots ce que signifie la brutalité du policier observée lors de la manifestation du 12 mars, la complicité de ses collègues, et l'irresponsable indifférence des politiques.

ques sur ta peau, la sensation de brûlure sur ta cornée ont pour vocation de te fixer durablement dans l'enfance? Tu ne peux guère avoir plus de prise sur ta vie que sur une poignée de sable. C'est pourquoi nous travaillons à ton plaisir et à ta sécurité de façon prévoyante, douce, compréhensive. Comme le ferait un père, une mère. Ne le vois-tu pas? Nous savons que nos propos peuvent te paraître contradictoires avec les appels à la participation citoyenne qui te parviennent à longueur d'année. Ne pense surtout pas une chose pareille! Ce n'est qu'une impression, en aucun cas du claudage stérile, et encore moins une transmutation des démocraties en démagogies, comme l'affirme la cohorte des décadents; comme le chantent les populistes avec leurs phrases toutes faites, du type: le malin promet et l'idiot espère."

Tu n'es pas assez fort

"Cela dit, si la volupté d'objecter t'échauffe les sangs, comme le prouve ta participation à la manifestation de jeudi dernier, si le besoin de lutter te titille, puisqu'à ton âge la soif de vent et de tempête est viscérale, sache que de nombreux moyens sont mis à ta disposition pour le faire sans risque. Il s'agit seulement de bien choisir tes causes, et Dieu sait que nous en avons à ta disposition. Ignore ce qui ne t'incombe pas, autrement dit le cœur des choses, réfugie-toi dans le mimétisme et contente-toi de hurler avec les loups. Les rébellions tolérées se perdent dans le conformisme, comme les fleuves dans la mer. Sois lucide, sage, prudent, ne dilapide pas tes talents et ta vaillance dans une lutte inutile pour la liberté. Pour un monde meilleur. Tu n'es pas assez fort."

"En conclusion, mon cher ami, souviens-toi de ceci: si, comme le prétend un auteur qui avait bien connu la dictature, vivre c'est bricoler dans l'incurable, ne prends plus de risques inutiles. Protège ton intégrité physique. Préserve ton habileté au divertissement. Pour le reste, laisse-nous faire: nous pensons à tout. Joue-profite-surfe-scrolle-consomme. Conteste dans le champ du contestable. Et ne passe plus à portée de nos matraques. La prochaine fois, ça pourrait mal se terminer."

→ (*) Dernier titre paru: "Le don du père" (Gallimard, 2025).

OPINION

La générosité mérite mieux que l'insécurité

■ En imposant aux ASBL et ONG de collecter le numéro national des donateurs, l'État banalise la circulation d'un identifiant hypersensible. Ce qui fragilise la confiance et la cybersécurité.



Peter Verhaeghe

Membre du conseil d'administration de la Liga voor de Mensenrechten – Ligue des Droits humains

À l'occasion de la Journée mondiale des droits des consommateurs 2026, l'attention internationale s'est portée sur des principes fondamentaux: le droit à la sécurité, le droit à une information claire et le droit de ne pas être exposé à des risques inutiles. Ces droits ne concernent pas uniquement l'acte d'achat. Ils s'appliquent aussi aux systèmes auxquels les citoyennes et citoyens doivent participer: services numériques, procédures administratives et dispositifs fiscaux.

C'est dans ce contexte qu'apparaît aujourd'hui en Belgique une tension préoccupante entre la volonté de simplification fiscale et la protection effective des citoyens qui font preuve de générosité.

La générosité est profondément ancrée dans notre société. En 2024, les dons fiscalement déductibles ont représenté au moins 375 millions d'euros. Il ne s'agit pas d'un phénomène marginal, mais d'un véritable flux de solidarité qui soutient la culture, la recherche, la lutte contre la pauvreté, la santé et les droits humains. Cette générosité constitue un gain collectif.

Mais cette solidarité s'inscrit dans un cadre réglementé. Lorsqu'un citoyen effectue un don, il devient aussi, en quelque sorte, "consommateur" d'un dispositif fiscal. Or, c'est à ce niveau que le malaise apparaît.

Des questions de sécurité et de responsabilité

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les organisations agréées doivent collecter le numéro de registre national de leurs donateurs et le transmettre via Belcotax-on-web afin que la réduction d'impôt soit accordée automatiquement. Sur le papier, la mesure semble efficace. Dans la pratique, elle soulève des questions importantes de sécurité et de responsabilité.

De plus en plus souvent, lors d'un événement, à domicile ou via un formulaire en ligne, des citoyens se voient demander leur numéro de registre national "pour le fisc". Beaucoup hésitent et ressentent une forme d'insécurité. Cette réaction n'est ni excessive ni irrationnelle: elle traduit une vigilance légitime.

Le numéro de registre national est un identifiant unique et strictement protégé. En imposant sa collecte à des milliers d'associations, l'État transfère une responsabilité lourde à des acteurs qui ne disposent pas toujours des moyens juridiques, techniques et organisationnels nécessaires pour l'assumer pleinement.

Une fuite d'adresse est regrettable; une fuite de numéro de registre national peut exposer un citoyen à un risque durable d'usurpation d'identité. Le pro-

blème est aussi structurel: la mesure banalise le partage de cet identifiant en dehors de l'administration publique. Or, les failles de sécurité apparaissent souvent lorsque des exceptions deviennent la norme. En habituant les citoyens à communiquer leur identifiant à des tiers, on affaiblit leur capacité à détecter des demandes frauduleuses.

L'ampleur du phénomène n'est pas négligeable. Chaque année, environ 2,3 millions d'échanges supplémentaires de données d'identité auraient lieu entre citoyens et organisations non gouvernementales – soit près d'un contribuable belge sur quatre. En cybersécurité, plus les bases de données sont nombreuses et dispersées, plus le risque augmente.

Pour les associations, la charge est également importante. Le RGPD impose des obligations strictes: sécurisation des données, contrôle des accès, procédures en cas d'incident. Pour de nombreuses petites structures, cette responsabilité est disproportionnée par rapport à leurs moyens.

Alternative pour l'État

Pourtant, des alternatives existent. L'État dispose déjà d'une chaîne fiscale sécurisée – via Tax-on-web et Belcotax-on-web – où l'identification des contribuables est quotidienne et maîtrisée. Il serait possible de permettre aux contribuables de confirmer eux-mêmes leurs dons dans un environnement centralisé et sécurisé.

La relation fiscale est avant tout une relation entre le citoyen et l'État. Le rôle de l'association est d'attester l'existence du don, non de gérer l'identification sensible du donateur. Il est donc cohérent que cette identification ait lieu au sein de l'administration fiscale.

Ce débat ne doit pas opposer efficacité et sécurité. Il appelle au contraire à un dialogue entre donateurs, organisations, experts en protection des données et administration fiscale afin d'améliorer le système.

La Journée mondiale des droits des consommateurs rappelle que la confiance se construit par des choix responsables. La générosité citoyenne repose sur cette confiance. Une politique publique ambitieuse peut conjuguer efficacité administrative, protection des citoyens et allègement du travail des associations. Centraliser l'identification des dons fiscaux serait un pas décisif dans ce sens – plus sûr, plus rationnel et plus juste.

→ Titre et chapô sont de la rédaction. Lire la version intégrale sur lalibre.be/débats